



Dégâts des eaux avec bébé.

Par Breizh Atao

Bonjour,

Voilà 2 mois que suite à des intempéries, une experte est intervenue à notre domicile qui constatant les dégâts à confirmée la prise en charge des travaux par l'assurance habitation.

Depuis, aucunes nouvelles malgré nos relances.

Nous sommes parents d'une bébé âgé de 4 mois !!!

Y a-t-il un moyen de faire bouger les choses, car la santé de notre bébé est mise à mal !!??

quels recours avons-nous ?

Merci de vos retour.

Par yapasdequoi

Bonjour

Quelle est l'origine de la fuite ?

L'assurance ne prend en charge la remise en état que si la fuite est réparée.

Par Bazille

Bonjour,

Déjà que prend elle en charge?

Habitez vous une copropriété. La réparation de la fuite, incombe t elle à la copropriété?

Après réparation de la fuite, il faut fournir un devis à l assurance, pour vos dégât à l intérieur de la maison.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes propriétaire ? locataire ? L'expert a chiffré les travaux ? Vous avez fait faire des devis ?

Par yapasdequoi

malgré nos relances

Quelles relances avez-vous faites et à qui ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Experte envoyée par qui ?

Relances adressées à qui ?

Où se situe l'origine de la fuite, sur une partie commune ou une partie privative ?

Ce n'est pas un assureur qui prendra en charge la réparation qui mettra fin à la fuite. L'assureur ne prendra en charge que la réparation des dégâts.